Assurance vie déposé chez un notaire

Par tagatielle1960

Bonjour,
une ou des assurances vies déposée sur un testament chez un notaire avec la désignation des bénéficiaires.

En plus du nom de l'assureur, doit on spécifier au notaire les sommes qui sont déposées sur chaque assurances vies ?

En vous remerciant pour une réponse.

Bien cordialement

Par Isadore

Bonjour,

En plus du nom de l'assureur, doit on spécifier au notaire les sommes qui sont déposées sur chaque assurances vies ?
Non, ce serait un peu contraignant et onéreux de devoir modifier le testament à chaque variation du montant de l'assurance-vie : versement d'intérêts, fluctuation de la valeur des unités de compte, rachat partiel, alimentation de l'assurance-vie...

En revanche il est possible que le contrat vous oblige à prévenir l'assureur de l'identité du notaire chez qui est déposé le testament.

Par tagatielle1960

Je vous remercie pour votre réponse, claire et rapide.
Bien cordialement